VOUS SOUHAITEZ OUVRIR UN COMMERCE, UN RESTAURANT, UN ÉTABLISSEMENT,…DANS LA COMMUNE DE FLORENVILLE ?

Attention, voici les documents à fournir préalablement à l'attention de :

Fabienne MONARC
Ville de Florenville
Population / Etat Civil /Attestation Sécurité-Incendie

Mail : fabienne.monarc@florenville.be

Tél : + 32 (0) 61 / 32 51 72
Fax : +32 (0) 61 27 19 59

Site web : www.florenville.be

LES DÉMARCHES ET DOCUMENTS À FOURNIR

1. Un plan et/ou croquis du bâtiment reprenant la superficie, les ouvertures telles que portes, fenêtres, sorties de secours…

2. Une copie de votre contrat d'assurance obligatoire en responsabilité civile en cas d'incendie ou d'explosion *(si établissement concerné -> Circulaire ministérielle de 03/03/1992 relative à l'A.R du 28/02/1991 concernant les établissements soumis au chapitre II de la Loi du 30/07/1979 relative à la prévention des incendies et des explosions ainsi qu'à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile dans ces même circonstances (M.B 07/03//1992))*

3. Un rapport de sécurité incendie spécifiant que l'établissement est en ordre en matière de sécurité incendie. Si tel n'est pas le cas, l'Administration Communale se réserve le droit de demander le passage d'un technicien en prévention.

4. Le(s) certificat(s) de conformité vierge(s) de tout commentaire, daté(s) de moins de 2 ans et établi(s) par un organisme agrée pour : l'installation électrique, l'installation de chauffage, ainsi que l'installation au gaz et tous les appareils y étant raccordés si l'établissement dispose de ce type d'installation.

5. Le numéro d'entreprise de la Banque Carrefour d'Entreprises (avec identité de son attributaire)

6. Un extrait de casier judiciaire comportant la mention « pour travail dans un débit de boissons fermentées et/ou spiritueuses » (nom et adresse du débit) ainsi que pour le(s) personne(s) préposée(s) ou Modèle pour tout autre commerce

7. Fournir l'attestation AFSCA

8. Fournir l'autorisation de la SABAM pour la diffusion de musique ou support audio

9. Introduire une demande pour, le cas échéant, le placement d'une terrasse qui empiète sur l'espace publique - voir Service Travaux : 061 / 32 51 68 – xavier.wibrin@florenville.be

10. Introduire une demande pour le placement d'une enseigne extérieure -
Voir le Service Travaux : 061 / 32 51 68 – xavier.wibrin@florenville.be

11. Communiquer le nom de l'enseigne de l'établissement.

12. Communiquer le(s) numéro(s) de téléphone fixe et/ou GSM

13. Afin de faire les démarches pour demander le passage d'un technicien en prévention (pompiers) nous avons besoin de :

1. Un numéro de téléphone où vous joindre ;
2. Le nom d'une personne de contact pour la visite ;
3. Le nom du demandeur et l'adresse de facturation ;
4. Le nom du propriétaire de l'établissement ;